



Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_129-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-129 : POLE ADOS : PRESENTATION D'UN DOSSIER LEADER

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite élaborer et mettre en œuvre une politique jeunesse, utilisant les ressources et les spécificités du territoire. Elle est en cours de réflexion avec la CAF pour élaborer une Convention Territoriale Globale (CTG) qui devra à terme remplacer les Contrats Enfance - Jeunesse.

Les axes prioritaires proposés par les élus de la Commission Enfance-Jeunesse sont les suivants :

- **Axe n°1 : le soutien à la parentalité**
- **Axe n°2 : réformer et améliorer l'offre enfance-jeunesse**
- **Axe n°3 : développer le pôle Ados.**

En effet, les deux ALSH Ados du territoire communautaire, même si la qualité de l'accueil est au rendez-vous au regard de l'accroissement de la fréquentation des sites de Maringues et Thuret (jusqu'à 50 enfants par période de vacances), l'offre proposée ne répond pas aux besoins de l'ensemble des jeunes du territoire.

De plus, une réflexion doit être engagée sur le devenir du stage Ados à Saint-Priest-Bramefant qui satisfait environ 40 jeunes lors des deux semaines au mois de juillet.

C'est pourquoi il est proposé d'établir un diagnostic des spécificités du territoire et du public concerné, de recenser les partenariats possibles, de recenser les besoins et les attentes des jeunes, des familles et des élus, de répertorier les ressources du territoire (locaux communaux, collège, club de jeunes, etc.) et de définir les besoins et les possibilités en terme de mobilité des jeunes.

La deuxième partie de la mission consiste à élaborer des propositions d'actions pour permettre et favoriser l'autonomie des jeunes, pour les aider dans leur mobilité, pour conduire avec eux des projets dans les domaines de la prévention, santé, addictions, accès aux loisirs et à la culture, etc. Le diagnostic permettra également d'identifier des partenariats possibles sur le territoire (opportunité de créer un local jeunes ou des lieux favorisant la rencontre avec les jeunes).

Un dossier LEADER est donc proposé pour financer un poste d'un animateur et des dépenses de matériel informatique pendant 1 an.

Le coût global du projet est estimé à 46 077,73 €, la subvention LEADER sollicitée étant de 36 862,18 € correspondant à un taux de subvention de 80% des dépenses.

Sur proposition de Monsieur le vice-président,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **De valider le dossier LEADER et les objectifs du projet,**
- **D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 36 862,18 €, correspondant à 80 % des dépenses totales du projet;**
- **de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,**
- **dit que les crédits seront budgétisés en 2019 et 2020.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 27/09/2019
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

